



PROPRETÉ

TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SERVICE EN EHPAD

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 54 candidats et pour l'année 2024 :

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux de réussite : 98,11 % (sur 53 présentés)
- Taux d'abandon : 0 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 21,15 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : non concerné

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi et jeune de moins de 26 ans accompagnés par les Missions locales en démarche d'insertion professionnelle.
- De niveau de qualification infra 4 (niv 4 non validé, niveau 3 et infra 3)
- Projet professionnel validé
- Niveau correct en compréhension et expression écrite et orale en français
- Ne pas avoir de contre-indication médicale à l'exercice du métier.

OBJECTIFS

- Acquérir, perfectionner et valider les compétences nécessaires à l'exercice du métier visé : Agent de service en EHPAD, et permettre un accès au marché du travail
- Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'agent de service en EHPAD, de valider les compétences par l'obtention de la certification partielle du titre d'Agent de service médico-social et d'accéder à un emploi direct sur le marché du travail

CONTENU DE LA FORMATION

- Module 1 : Accueil – Bilan – Clôture
- Module 2 : Séquences de formation individualisées
- Module 3 : TRE / Lorfolio
- Module 4 : CCP1 Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des usagers
- Module 5 : CCP2 Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement
- Module 6 : PRAP2S
- Module 7 : Préparation à l'intégration en entreprise : Savoir-être
- Module 8 : Rôle, missions et limites de l'Agent de service en Ehpap
- Module 9 : préparation des épreuves de certification et certification du CCP1 et/ou du CCP2 du titre professionnel visé
- Module 10 : Période d'application en entreprise

DURÉE

- Durée totale de 245 heures
- 175 heures en centre
 - 70 heures en entreprise

METHODES MOBILISÉES

- Mobilisation du plateau technique propreté et services aux personnes
- Matériel et consommables professionnels
- Présentiel, présentiel enrichi
- Formateurs professionnels issus des métiers de la propreté, du service aux personnes et du sanitaire et social

MODALITÉ D'EVALUATION

Les modalités de validation de l'action sont organisées comme suit :

- Évaluations formatives tout au long de l'action.

Elles permettent d'évaluer la progression de chaque stagiaire et de vérifier l'acquisition des connaissances et compétences spécifiques à chaque module.

- Évaluations par le tuteur de stage pendant la période d'immersion en entreprise
- Obtention d'un certificat de compétences professionnelles CCP1 et/ou CCP2 du titre professionnel Agent de service médico-social
- Remise d'une attestation de fin de formation

Possibilité de validation partielle : oui

Équivalence : CCP1 et 2 du titre professionnel Agent de service médico-social

Passerelles : Titre professionnel Agent de service médico-social

Suite de parcours : Titre professionnel Agent de service médico-social

Débouchés : L'agent de service en EHPAD joue un rôle crucial dans le bon fonctionnement de l'établissement. Polyvalent, il se charge du nettoyage des locaux, de la préparation des repas, de l'installation des chambres. Un rôle de l'ombre qui offre de belles perspectives d'évolution professionnelle.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS


- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation

- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.
- Tarif individuel : nous consulter pour un devis

DERNIÈRE MISE À JOUR

23/01/2025

